

ministre se moque du Parlement—ce que je ne suis pas prêt à faire facilement—ou bien que le gouvernement est une créature si chancelante qu'il est incapable de se décider même après avoir étudié la question si longtemps. Le gouvernement doit choisir; nous devons choisir—mais le choix que nous avons à faire n'est pas très heureux.

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, tous les députés reconnaîtront, je pense, que, pour sauvegarder la dignité et le décorum de la Chambre, ceux qui, d'un côté et de l'autre, ont employé le terme «chameau» devraient consentir à ce qu'il soit rayé du hansard, afin qu'il ne se répande pas à travers le pays.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne crois pas que la Chambre puisse donner suite à la proposition du député. Il m'a semblé que le très honorable premier ministre et le député de York-Sud avaient employé le terme en plaisantant plutôt que sérieusement.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** C'est ainsi que j'interprète l'emploi par eux de l'épithète qui, en d'autres circonstances, serait certainement antiparlementaire. Voilà ma décision.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Prince Albert veut-il invoquer le Règlement ou poser la question de privilège?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je voulais simplement faire une suggestion, qui peut être utile d'après moi, au sujet de votre décision, monsieur l'Orateur. Au Parlement du Royaume-Uni, le chef de l'opposition le très honorable Winston Churchill a traité une fois le gouvernement de «pouilleux». A ceux qui lui demandaient de retirer ses paroles, il répondit: «Je n'ai pas employé le terme dans un sens injurieux. C'est la constatation pure et simple d'une réalité». On peut sans doute en dire autant du mot «chameau» qui s'est insinué dans le compte rendu de nos délibérations. C'est toutefois un terme des plus vulgaires dans la bouche d'un député.

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis) s'est dit étonné que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) n'ait pas, d'une façon normale, rendu publique sa décision. Pour notre part, nous ne sommes pas du tout surpris, car c'est la façon habituelle dont

[L'hon. M. Stanfield.]

le très honorable premier ministre dirige les affaires du pays, et c'est ce qui se produit quand un gouvernement détient la majorité.

Monsieur l'Orateur, nous du Ralliement créditiste, déplorons grandement que le Parlement soit mis au courant des décisions du gouvernement après les autres, ce qui nous place dans une situation d'infériorité auprès du public et des autres pays.

La décision qui doit être rendue publique au sujet de l'OTAN relève du ministère des Affaires extérieures, et je suis d'avis que ce sont d'abord les députés, en tant que représentants du peuple, qui devraient être mis au courant des décisions du gouvernement. Ainsi, ils se sentiraient un peu plus en mesure de discuter des projets du gouvernement. Au fait, si cet état de choses persiste, nous aurons l'impression d'être des membres inutiles ou, plutôt, que le gouvernement n'a que faire de nous.

A mon sens, monsieur l'Orateur, cette politique sera bientôt jugée par la population. Voilà autant de choses qui seront rendues publiques un jour, alors qu'il sera donné à la population de prendre elle-même une décision.

J'ai suivi moi-même depuis quelques mois les délibérations du comité parlementaire de la défense nationale et des affaires extérieures et j'ai eu jusqu'ici l'impression que le rapport que le comité présenterait à la Chambre, même après sa tournée en Europe, n'aurait pas grande importance. J'avais l'impression que la décision du gouvernement était déjà prise.

En terminant mes remarques, je voudrais demander au très honorable premier ministre de nous garantir que même si l'annonce de sa décision au sujet de l'OTAN n'est pas faite à la Chambre elle le sera au moins à Washington, avant le 10 avril, afin que l'on sache que ce n'est pas Washington qui doit dicter au gouvernement canadien ses décisions.

[Traduction]

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer à la discussion de la présente motion...

**Des voix:** Oh, oh.

**M. Brewin:** ... mais je ne songe pas à voter en faveur de la motion sans recevoir du ministre des Transports (M. Hellyer), responsable du logement, des explications sur le sort de ses recommandations urgentes relatives à ce problème. En janvier, le 27 ou le 28, je crois...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je n'interromprai pas le député trop longtemps. Je vois qu'il veut participer au débat, mais je doute qu'il